



## PHASE 1

- Remplissez le document de domiciliation



- Primagaz demande la domiciliation à votre banque

## PHASE 2

- Vous avez reçu le Welcome Pack.

## PHASE 3

- Vous remplissez la demande d'autorisation pour une citerne et vous l'envoyez à votre commune.
- La commune marque son accord.
- Vous envoyez la demande à Primagaz.

## PHASE 4

- Primagaz installe la citerne.

## PHASE 5

- Raccordement de votre citerne par un installateur agréé.
- Vous obtenez une attestation des tuyauteries (AT).
- Vous envoyez votre At à Primagaz.

## PHASE 6

- Primagaz mandate un organisme agréé pour vérifier votre citerne.
- Primagaz obtient ainsi un certificat de réception.

## PHASE 7

- Primagaz ravitaille votre citerne.

Une fois que tout est en ordre, Primagaz vous envoie encore 1 document pour vous informer de votre numéro de client et vous confirmer que tous les documents sont en notre possession. Vous ajouterez ce document au Welcome Pack.